

RICHEMONT

CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire (ci-après l'AGO) des actionnaires de la société Compagnie Financière Richemont SA (ci-après la 'Société') aura lieu le mercredi 7 septembre 2022 à 10h00 au Four Seasons Hôtel des Bergues, 33 Quai des Bergues, 1201 Genève.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport d'activité

Le Conseil d'Administration propose que l'Assemblée Générale, ayant pris note des rapports de l'Organe de révision, approuve les comptes consolidés du Groupe, les comptes annuels de la Société ainsi que le rapport annuel pour l'exercice clôturé au 31 mars 2022.

2. Affectation du résultat de l'exercice

Le bénéfice à disposition pour l'exercice se terminant au 31 mars 2022 s'élève à CHF 6 251 616 812. Le Conseil d'Administration propose de payer un dividende de CHF 2.25 par action de la Société, soit CHF 2.25 par action nominative 'A' de la Société et CHF 0.225 par action nominative 'B' de la Société et un dividende supplémentaire spécial de CHF 1.00 par action nominative 'A' de la Société et de CHF 0.10 par action nominative 'B' de la Société. Le montant total payable à titre de dividende s'élève à CHF 1 866 150 000, sous réserve de la renonciation par Richemont Employee Benefits Limited, filiale détenue à 100 % par la Société, à faire valoir son droit au dividende sur environ 6 millions d'actions Richemont 'A', considérées comme des actions propres de la Société. Après paiement du dividende, le Conseil d'Administration propose de reporter au nouvel exercice le solde du bénéfice disponible de la Société au 31 mars 2022.

3. Décharge aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif Supérieur

Le Conseil d'Administration propose de donner décharge à ses membres ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif Supérieur pour l'exercice clôturé au 31 mars 2022.

4. Désignation du représentant des actionnaires 'A' pour l'élection au Conseil d'Administration

Bluebell Capital Partners Ltd ('Bluebell'), en sa capacité de gérant des fonds (i) Bluebell Active Equity Master Fund ICAV et (ii) Bluebell Capital Co-Investment Fund I LP, propose que 4.1 Francesco Trapani soit désigné représentant des actionnaires 'A' pour l'élection au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration recommande de voter contre la proposition de Bluebell.

Le Conseil d'Administration propose en revanche que 4.2 Wendy Luhabe soit désignée représentante des actionnaires 'A' pour l'élection au Conseil d'Administration.

Les motifs de la recommandation du Conseil d'Administration de voter contre la désignation de Francesco Trapani en tant que représentant des actionnaires 'A', et sa proposition de désigner Wendy Luhabe en cette qualité, seront communiqués séparément.

Seuls les actionnaires 'A' peuvent voter sur ce point de l'ordre du jour. Le candidat qui obtiendra le plus grand nombre de votes sera désigné représentant des actionnaires 'A' pour l'élection au Conseil d'Administration.

5. Élection du Conseil d'Administration et de son Président

Le Conseil d'Administration propose de renouveler individuellement, pour une période d'une année s'achevant à l'AGO de 2023, les mandats respectifs des membres ci-après mentionnés :

5.1 Johann Rupert comme membre et Président du Conseil d'Administration dans le même vote, 5.2 Josua Malherbe, 5.3 Nikesh Arora, 5.4 Clay Brendish, 5.5 Jean Blaise Eckert, 5.6 Burkhardt Grund, 5.7 Keyu Jin, 5.8 Jérôme Lambert, 5.9 Wendy Luhabe, 5.10 Jeff Moss, 5.11 Vesna Nevistic, 5.12 Guillaume Pictet, 5.13 Maria Ramos, 5.14 Anton Rupert, 5.15 Patrick Thomas et 5.16 Jasmine Whitbread.

Ruggero Magnoni et Jan Rupert ont informé le Conseil d'Administration qu'ils ne se représenteront pas à cette AGO.

Sous réserve de la désignation de Francesco Trapani en tant que représentant des actionnaires 'A' pour l'élection au Conseil d'Administration, Bluebell propose que la personne suivante soit élue individuellement pour un mandat d'une année s'achevant à l'AGO de 2023: 5.17 Francesco Trapani.

Le Conseil d'Administration recommande de voter contre la proposition de Bluebell. Les motifs de cette recommandation seront communiqués séparément.

6. Election du Comité de rémunération

Le Conseil d'Administration propose de réélire individuellement au Comité de rémunération, pour un mandat d'une année, les membres ci-après mentionnés: 6.1 Clay Brendish, 6.2 Keyu Jin, 6.3 Guillaume Pictet et 6.4 Maria Ramos. S'il est réélu, Clay Brendish sera nommé Président du Comité de rémunération.

7. Réélection de l'Organe de révision

Le Conseil d'Administration propose de renouveler pour une année le mandat de PricewaterhouseCoopers SA en qualité d'Organe de révision de la Société.

8. Réélection du Représentant Indépendant

Le Conseil d'Administration propose la réélection de l'Etude Gampert Demierre Moreno, Notaires, en tant que Représentant Indépendant des actionnaires pour un mandat d'une année.

9. Votes sur les montants globaux des rémunérations accordées aux Membres du Conseil d'Administration et à la Direction

9.1 Approbation du montant maximal des rémunérations accordées aux Membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration propose d'approuver un montant global des rémunérations de CHF 7 650 000 pour les Membres du Conseil d'Administration pour la période allant de la clôture de cette AGO jusqu'à l'AGO de 2023.

Le montant proposé inclut les rémunérations fixes, les jetons de présence ainsi que les cotisations sociales patronales.

9.2 Approbation du montant global maximal des rémunérations fixes accordées aux Membres du Comité Exécutif Supérieur

Le Conseil d'Administration propose d'approuver un montant global maximal de CHF 5 400 000 pour les rémunérations fixes accordées aux membres du Comité Exécutif Supérieur pour l'exercice financier se terminant au 31 mars 2024.

Ce montant maximal inclut les rémunérations fixes ainsi que les cotisations sociales patronales.

9.3 Approbation du montant global maximal des rémunérations variables accordées aux Membres du Comité Exécutif Supérieur

Le Conseil d'Administration propose d'approuver le montant global de CHF 27 651 000 pour les rémunérations variables accordées aux Membres du Comité Exécutif Supérieur pour l'exercice financier se terminant au 31 mars 2022.

Les éléments constituant la part variable des rémunérations, qui inclut des mesures incitatives à court et long terme, sont détaillés dans le Rapport de Rémunération de la Société et comprennent les cotisations sociales patronales.

10. Modification de l'art. 22 des Statuts de la Société

Bluebell propose que l'art. 22 des Statuts de la Société soit modifié comme suit :

Le Conseil d'Administration de la Société se compose de **trois six** membres au moins qui sont élus individuellement par l'Assemblée Générale.

The Board of Directors of the Company shall be composed of **three six** or more members who shall be elected individually by the General Meeting.

Les détenteurs d'actions 'A' aussi bien que les détenteurs d'actions 'B' ont droit à **un trois** représentants au Conseil d'Administration.

The holders of the 'A' shares and the 'B' shares each have the right to appoint **one three** representatives to the Board of Directors.

Le Conseil d'Administration recommande de voter contre la proposition de Bluebell. Les motifs de cette recommandation seront communiqués séparément.

11. Autres modifications à l'art. 22 des Statuts de la Société

Bluebell propose en outre l'ajout du texte suivant à l'art. 22 des Statuts de la Société :

Tous les membres du Conseil d'Administration de la Société doivent être des représentants des détenteurs d'actions 'A' ou des détenteurs d'actions 'B'. Le Conseil d'Administration se compose d'un nombre égal de représentants des détenteurs d'actions 'A' et des détenteurs d'actions 'B'.

All members of the Board of Directors of the Company shall be representatives of holders of 'A' shares or holders of 'B' shares. The Board of Directors shall be composed of an equal number of representatives of holders of 'A' shares and holders of 'B' shares.

Le Conseil d'Administration recommande de voter contre la proposition de Bluebell. Les motifs de cette recommandation seront communiqués séparément.

Les états financiers du Groupe et de la Société, le rapport annuel, le rapport de rémunération, les rapports de l'Organe de révision pour l'exercice clôturé au 31 mars 2022, qui figurent tous dans le rapport de gestion 2022 de Richemont, pourront être consultés au siège de la Société à compter du 13 juillet 2022. Une copie de ces documents sera envoyée aux actionnaires qui en font la demande. Le rapport de gestion 2022 de Richemont est disponible sur le site internet de la Société www.richemont.com/en/home/investors/results-reports-presentations/.

Les actionnaires inscrits au registre des actions, avec droit de vote, d'ici au lundi 29 août 2022 à 17h00 sont en droit de participer à l'Assemblée Générale. Les actionnaires inscrits à cette date recevront leurs cartes de vote (par courrier prioritaire). Le formulaire de réponse ou une notification correspondante doit parvenir au registre de la Société, Computershare Schweiz AG ('Computershare'), Baslerstrasse 90, P.O. Box, 4601 Olten, ou au Représentant Indépendant des actionnaires, l'Etude Gampert Demierre Moreno, Notaires, 19 rue Général-Dufour, case postale 5326, 1211 Genève 11, Suisse, au plus tard le vendredi 2 septembre 2022. Les formulaires de réponse ou les notifications parvenant après cette date ne seront pas pris en considération.

La Compagnie Financière Richemont SA offre en outre la possibilité aux actionnaires de voter en ligne. Les actionnaires peuvent envoyer numériquement leurs instructions de vote au Représentant Indépendant en utilisant le portail gvote de Computershare. Les clés de connexion personnelles et les instructions détaillées concernant le portail seront envoyées avec les invitations à l'AGO.

Traitement des données personnelles

Les actionnaires sont informés que la Société, en tant que responsable du traitement, traite les données personnelles des actionnaires (nom, adresse, coordonnées, nombre d'actions détenues, instructions de vote) dans le cadre de l'assemblée, conformément aux lois applicables en matière de protection des données. La société traite ces données personnelles afin de se conformer à l'obligation légale de tenir une telle assemblée. Ces données personnelles seront utilisées à des fins d'analyse et de gestion de la participation et du vote à l'assemblée, comme indiqué dans la présente convocation et seront transférées à des tiers participant à la gestion du vote. Vous avez le droit de demander l'accès à toute information que nous détenons à votre sujet et de corriger toute inexactitude. Pour plus de détails sur la manière dont nous traitons vos informations et pour savoir à qui vous pouvez vous adresser pour obtenir des informations complémentaires ou exercer vos droits, veuillez consulter la politique de confidentialité à l'adresse suivante : www.richemont.com/.

Pour le Conseil d'Administration :

Johann Rupert
Chairman

Burkhardt Grund
Chief Finance Officer

Bellevue, Genève, 8 août 2022